

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04781 Numéro SIREN : 824 391 916 Nom ou dénomination : 3D IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2021 sous le numéro de dépôt 4587

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

3D IMMOBILIER	
SAS au capital de 10.000 €	
Siège Social : 2, rue de l'Abbaye 91800 BRUNOY	
R.C.S. EVRY 824 391 916	
Asse déposée au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	Le : 25 FEV. 2021
	Numéro : 4587

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 DECEMBRE 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
ET LE VINGT SEPT DECEMBRE A DIX SEPT HEURES,**

La société NUTTENS SAS, représentée par son Président Monsieur Vincent NUTTENS, propriétaire des 10.000 actions composant le capital de la société 3D MEDICAL, et à ce titre associé unique, a décidé de prendre diverses décisions sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et affectation des résultats,
- Rapport du Commissaire aux comptes,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions,
- Quitus au Président,
- Questions diverses.

La société GROUPE SR CONSEIL PARIS, Commissaire aux comptes de la société, dûment informée du projet des présentes, n'est pas représentée et s'est fait excuser.

Puis Monsieur Vincent NUTTENS, en sa qualité d'associé unique, prend les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 faisant apparaître un résultat net après impôts de 34.638 €.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat, soit la somme de 34.638 €, de la manière suivante :

- A la Réserve Légale, à concurrence de 1.000 €
- Au poste Report à Nouveau, à concurrence de 34.637,78 €
dont le solde créditeur de 210.50€ sera porté à 33.848.28 €.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les convections visées à l'article L 227-10, approuve ce rapport et la convention qui y est mentionnée.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS,

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique.

NUTTENS SAS
Monsieur Vincent NUTTENS



NUTTENS
Vincent
2020.03.11
14:27:51
+01'00'

3D IMMOBILIER

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros

Siège social : 2 rue de l'Abbaye – 91800 Brunoy

RCS : EVRY 824 391 916

Rapport du commissaire aux comptes Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018



audit - conseil
expertise comptable

Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Paris

91 rue Saint Lazare – 75009 Paris

Société par Actions Simplifiée au capital de 850 euros – RCS Paris B 789 994 514 – Siret 789 994 514 00030

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société 3D Immobilier,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3D Immobilier relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice précédent n'ont pas fait l'objet d'une certification.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 29 janvier 2020

Le commissaire aux comptes

Groupe SR Conseil Paris

Membre de la compagnie régionale de Paris



Grégoire Proust

BILAN SYNTHETIQUE

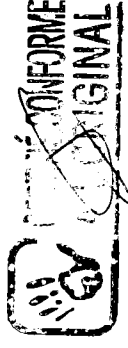
3D IMMOBILIER

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Soldes N-1 de l'exercice

Hors brouillard

Hors simulation



ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé :							
Immobilisations incorporelles							
- Fonds commercial							
- Autres							
Immobilisations corporelles	390 000	20 557	369 443	144 201			10 000
Immobilisations financières							
TOTAL I	390 000	20 557	369 443	144 201			
Actif circulant :							
Stocks et en-cours (autres que marchandises)						211	
Marchandises						34 638	(267 787)
Avances et acomptes versés sur commandes							
						44 848	(257 787)
Créances :							
Clients et comptes rattachés	6 242		6 242	518			
Autres	212		212				
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités (autres que caisse)	31 622		31 622	19 180			
Caisse							
TOTAL II	38 076		38 076	19 698			
Charges constatées d'avance (III)	11		11				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	428 086	20 557	407 529	163 899	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	407 529	163 899

3D IMMOBILIER

Edition du : 01/01/2018 au 31/12/2018

Soldes N-1 de l'exercice

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

Hors brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	75 326	22 389
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	(5 050)	41 337	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	26 726		Autres produits	1 183	
Rémunération du personnel			PRODUITS FINANCIERS	4	
Charges sociales		245 799			
Dotations aux amortissements	12 073				
Dotations aux provisions					
Autres charges	4 006	3 038			
CHARGES FINANCIERES					
TOTAL (I)	37 755	290 174	TOTAL (I)	76 513	22 389
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	2 479	
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	6 591				
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	44 354	290 176	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	78 992	22 389
BENEFICE OU PERTE	34 638	(267 787)			
TOTAL GENERAL	78 992	22 389	TOTAL GENERAL	78 992	22 389

DESIGNATION DE LA SOCIETE 3D IMMOBILIER SAS

COMPTES ANNUELS

PERIODE DU 01/01/2018 au 31/12/2018

Bilan ACTIF
BILAN PASSIF
COMPTE DE RESULTAT
COMPTE DE RESULTAT (Suite)
ANNEXES 1 à 9

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 sont caractérisés par des valeurs suivantes :

TOTAL DU BILAN	407.529 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	33.749 €
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	76.509 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	34.638 €

L'exercice a une période de 12 mois du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUE DE L'EXERCICE

Les Immobilisations des constructions ont été ventilées entre Toiture, Structure, Installations Electriques, Etanchéité, Aménagements Extérieurs et Agencements intérieurs.

3D IMMOBILIER

REGLES GENERALES

Les comptes de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes comptables 206-07 du 04/11/2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention les montants sont exprimés en euros

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencement et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel Informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi

3D IMMOBILIER

que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les coûts sont évalués suivant la méthode du premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

CREANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et couvrant des risques identifiés fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ils tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise

ANNEXE 5 - ACTIF IMMOBILISE

Voir tableau joint

ANNEXE 6 - PASSIF

Voir tableau joint

ANNEXE 7 - COMPTE DE RESULTATS

Voir tableau joint

ANNEXE 8 - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Voir tableau joint

ANNEXE 9 - TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Voir tableau joint

ANNEXE 10 - TABLEAU DES AFFECTATIONS DU RESULTAT DES EXERCICES PRECEDENTS

Pas de Distribution de Dividendes Résultats en report à nouveau

REPORT A NOUVEAU au 31/12/2018

211 €

ANNEXE 12 - ETAT DES CREANCES

Voir tableau joint

ANNEXE 13 - DETTES

Voir tableau joint

ANNEXES 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - SANS OBJET

M.MARLASCA Emilio
Comptabilité

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETAT FINANCIER**BILAN ACTIF****ANNEE 2018**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Corporelles	390 000 €	20 557 €	369 443 €	379 037 €
Immobilisations Financières				
Autres Immobilisations Financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	390 000 €	20 557 €	369 443 €	379 037 €
ACTIF CIRCULANT				
Créances				
Clients et Comptes rattachés	6 242 €	- €	6 242 €	518 €
Autres Créances	212 €	- €	212 €	2 340 €
Divers				
Disponibilités	31 622 €	- €	31 622 €	19 039 €
Charges Constatées d'avance	11 €	- €	11 €	- €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	38 086 €	- €	38 086 €	21 897 €
TOTAL GENERAL	428 086 €	20 557 €	407 529 €	400 933 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS		
BILAN PASSIF	ANNEE 2018	
	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	10 000 €	10 000 €
Réserve Légale	- €	- €
Résultat de l'exercice	34 638 €	211 €
Report à Nouveau	211 €	- €
TOTAL CAPITAUX PROPRES	44 848 €	10 211 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provision pour risques	- €	- €
TOTAL	- €	- €
DETTES		
Emprunts et Dettes Diverses	353 391 €	380 371 €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 504 €	- €
Dettes Fiscales et Sociales	6 786 €	- €
Autres Dettes	- €	10 351 €
Produits constatés d'avance	- €	- €
TOTAL	362 681 €	390 723 €
TOTAL GENERAL	407 529 €	400 933 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT	ANNEE 2018	
	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de Marchandises	75 326 €	22 389 €
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	75 326 €	22 389 €
Transfert de Charges d'Exploitation	1 183 €	- €
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION I	76 509 €	22 389 €
 Autres Achats et charges externes	- 5 050 €	39 138 €
Impots Taxes et versements assimilés	26 726 €	- €
Dotations aux amortissements et déprecations	12 073 €	10 963 €
TOTAL CHARGES EXPLOITATION II	33 749 €	50 102 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	42 760 €	27 712 €
Produits Financiers	4 €	- €
Produits exceptionnels	4 006 €	3 040 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	38 758 €	30 752 €
Produits Exceptionnels	2 479 €	31 000 €
Charges exceptionnelles	8 €	- €
Impots sur Benefices	6 591 €	37 €
resultat net	34 638 €	211 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS

ACTIF IMMOBILISE

ANNEE 2018

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	Au Début D'exercice	Augmentation	Virements Interne	Diminution	En Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrain	78 000 €	- €	- €	- €	78 000 €
Constructions	312 000 €	- €	- €	- €	312 000 €
Installations Generales Agencements	- €	- €	- €	- €	- €
Autres Immobilisations Corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	390 000 €	- €	- €	- €	390 000 €
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	390 000 €	- €	- €	- €	390 000 €
Prêts et autre Immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €	- €	- €	- €	- €
ACTIF IMMOBILISE	390 000 €	- €	- €	- €	390 000 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS		ANNEE 2018			
	Au Début D'exercice	Augmentation	Virement Interne	Diminution	En Fin d'exercice
Constructions	8 485 €	12 073 €	- €	- €	20 557 €
Terrains	- €	- €	- €	- €	- €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 485 €	12 073 €		- €	20 557 €
AMORTISSEMENTS TOTAL DES IMMOBILISATIONS	8 485 €	12 073 €	- €	- €	20 557 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS**ACTIF IMMOBILISE ETAT DES CREANCES****ANNEE 2018**

	MONTANT Brut	Echeances à Moins 1 An	Echeances à Plus 1 An
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Creances clients et comptes rattachés	6 242 €	6 242 €	- €
Autres Creances	212 €	212 €	- €
Charges constatées d'avance	11 €	11 €	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	6 465 €	6 465 €	- €
TOTAL DES CREANCES	6 465 €	6 465 €	- €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS**ETAT DES DETTES****ANNEE 2018**

	MONTANT	Echeances à	Echeances à	Echeances à
	Brut	Moins 1 An	Plus 1 An	Plus 5 ans
Emprunts Auprès Etablissements de Credit	328 073 €	37 730 €	155 331 €	135 012 €
Dettes Diverses	25 318 €	10 318 €	- €	15 000 €
Dettes Fiscales et sociales	2 504 €	2 504 €	- €	- €
Autres dettes	- €	- €	- €	- €
Produits constatés d'avance	- €	- €	- €	- €
PCA	- €	- €	- €	- €
TOTAL	355 895 €	50 552 €	155 331 €	150 012 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS	
CHARGES A PAYER DETAIL	ANNEE 2018
Fournisseurs factures non parvenues	Montant 1 854 €
TOTAL CHARGES A PAYER	1 854 €

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS**PROVISIONS****ANNEE 2018**

	Dotations Exercice	Reprises exercice Utilisée	Reprises exercice non utilisé	Provisions fin exercice

NEANT

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS			
CHARGES CONSTATEES AVANCE	ANNEE 2018		
	Charges Exploitation	Charges Financieres	Charges Exception.

NEANT

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE****ANNEE 2018**

	Charges Exploitation	Charges Financieres	Charges Exception.

NEANT

SAS au Capital de 10.000 Euros - RCS CRETEIL 824391916 - SIRET 82439191600015

ETATS FINANCIERS	
PRODUITS A RECEVOIR	ANNEE 2018
	Montant

NEANT